

aux autorités prussiennes. Les gardes-frontières à cheval, assistés par les soldats prussiens, envahirent la petite ville de Chorzele, malgré la tranquillité qui régnait, et après avoir blessé et maltraité plusieurs habitants, arrêtèrent quatre d'entre eux parmi lesquels le maître de poste, M. Jejikowich, propriétaire de l'arme qui avait causé l'alarme, et le caissier municipal. Les prisonniers ont été transportés par le territoire prussien, armés à Lomza, où ils ont été remis au gouvernement militaire russe. L'enquête qui suivit prouva leur complète innocence.

» Dans le village de Poniatowo, arrondissement de Mlawa, situé dans le royaume de Pologne, à trois lieues de la frontière, un détachement de lanciers prussiens est venu au château demander qu'on lui livrât les insurgés.

» Les dispositions des paysans sont partout favorables aux insurgés. Le propriétaire du village de Miodzianowo ayant été arrêté par ordre du commandant russe de Mlawa, cet officier russe accusa son prisonnier d'insultes et alla jusqu'à dire que c'étaient ses propres paysans qui l'avaient dénoncé. Les paysans de Miodzianowo, informés de cette circonstance, déclarèrent qu'ils ne pouvaient supporter une semblable calomnie et se rendirent en masse à Makowo en réclamant la mise en liberté de M. Bleszynski. Le major en fut d'abord prisonnier quelques-uns, mais peu après il les remit en liberté avec M. Bleszynski.

» On annonce de Lublin le pillage et la destruction du palais du comte Aleksandr Wielopolski à Rousantynow et de Radour, la destruction du château du comte Stanislas Walewski. Ce dernier est un cousin du marquis Wielopolski. Mais la parenté et la protection des plus hauts personnages ne préservent pas en ce moment du meurtre et du pillage. Le marquis Wielopolski est en ce moment réduit à une impuissance complète vis-à-vis de l'autorité militaire. Ni le colonel Marks, qui a incendié Wouchotz, ni le colonel Emaanow, l'auteur du carnage de Tomachow, ni le commandant des massacres du château Wojslawitz n'ont été jusqu'à présent punis, et rien n'annonce même qu'ils le seront jamais. Si les cruautés commises n'ont pas été ordonnées par l'autorité supérieure, elles sont du moins tolérées par elle.

» On parle beaucoup à Varsovie des mauvais traitements infligés aux insurgés tombés au pouvoir des Russes. On cite comme ayant été des plus mal traités à Radzin, MM. Krasowski et Drewnowski (le fils du conseiller d'Etat), qui a été exécuté plus tard.

» Le colonel Ostrowski, Polonais d'origine, commandant le régiment stationné à Radom, ayant reçu l'ordre d'aller attaquer la ville de Jarki, dans l'arrondissement d'Olkuch, se fit sauter le crâne d'un coup de pistolet. Un des neveux de cet officier, qui avait un grade dans l'armée russe, avait été déjà fusillé pour avoir tenté de passer du côté des insurgés.

» La situation du comte Chrepowitch, le grand-maître de la cour du grand-duc, est fort compromise par suite d'une lettre que sa femme, née Nesselrode, avait écrite à sa sœur, Mme Seebach, à Paris, et qui a été interceptée par les insurgés et publiée. Mme Chrepowitch fait retourner sans manigance la responsabilité de la situation actuelle sur le marquis Wielopolski et n'épargne pas à ce personnage les epithètes peu flatteuses. Cette lettre a produit à Varsovie la plus profonde sensation. Si l'influence du marquis Wielopolski l'emporte sur celle du comte Chrepowitch, le poste de grand maître de la cour paraît destiné au comte Keller. Du reste, les intrigues de cour nous occupent peu en ce moment ; elles prouvent seulement que la position du marquis est menacée de tous les côtés.

» On désigne le général Berg, gouverneur de Finlande, comme devant remplacer le général Ramsay dans le commandement chef de l'armée de Pologne. Outre le commandement militaire, le général Berg remplirait encore des fonctions

civiles. Le général comte Adleberg, aide-de-camp et confident de l'Empereur, est arrivé, le 19, à Varsovie. On fait une foule de suppositions sur la mission de ce personnage.

Il est peut-être une précaution que la Prusse a oublié de prendre et cet oublie pourra lui coûter cher. S'est-elle informée des limites à imposer au rôle des cosaques employés à la tuerie des Polonais ? Qui donc pourra empêcher ces sauvages, dans leurs sanglantes poursuites sur le territoire prussien, de brûler, piller et détruire les villes et les villages servant de refuge aux insurgés, ainsi que cela se pratique en Pologne ? Rien ne prouve que les officiers russes parviennent à empêcher en Prusse les excès qu'ils se sont déclarés incapables d'empêcher en Pologne.

L'article suivant, de la *Gazette du Peuple*, de Berlin, contient quelques détails édifiants qui indiquent suffisamment avec quel sans-façon le gouvernement expose la propriété des habitants prussiens.

Nous lisons dans la *Gazette du Peuple* de Berlin, du 23 :

Il ne sied pas sans doute à notre intelligence boréenne de gouvernés, dit la *Gazette du Peuple*, d'apprécier la haute sa-gesse des mesures de nos gouvernements.

Nous aurions cru qu'il n'existaît pas de convention avec la Russie. Si tout individu armé, polonais ou russe, savait qu'il serait désarmé, s'il passait en Prusse, la guerre cesserait sur nos frontières.

Si, au contraire, une bande d'insurgés arrive sur notre territoire et que les Russes soient à leur poursuite, pourra-t-elle jeter les armes quand les Russes conserveront les leurs ?

Or, au dedans du rayon de 3 milles ouvert à la poursuite des Russes, il y a beaucoup de petites villes et de villages prussiens qui pourront offrir à des réfugiés réduits au désespoir, des points d'appui pour résister à leurs persecuteurs.

Ils s'établiront dans chaque maison qu'ils trouveront sur leur route, s'y barricaderont et défendront d'assaut les bourgs, villages et hameaux qui auront servi de refuge aux insurgés.

Quelle que soit la conduite que tiendront en cette circonstance les habitants prussiens, ils seront nécessairement victimes de la furie de la guerre.

C'est ainsi qu'on entend protéger, par la convention, les mœurs de villages et de petites villes sur notre longue frontière. On prétend aussi que les mesures du gouvernement tendent à préserver de tout dommage la propriété de beaucoup de Prussiens existant en Pologne. Notre intelligence boréenne ne peut donc comprendre comment précisément ces Prussiens, par exemple des marchands de bois, des marchands de bœufs, craignent que les mesures du gouvernement leur soient très préjudiciables. Ces Prussiens demandent qu'on garde une stricte neutralité afin que les Russes n'exercent pas de représailles sur leurs propriétés.

Enfin, ou dîl que des mesures du gouvernement ont pour but de protéger les intérêts allemands dans la province de Posen et voilà que l'association pour la province de Posen proteste contre ces mesures, comme compromettant ses intérêts.

Énoncerons-nous notre jugement sur toute la conduite du gouvernement ?

À quoi bon. Notre dernier article a été saisi ; celui-ci le sera également. Nous ne pouvons que dire : Ou tout cela nous conduira-t-il ?

J. REBOUX.

Les journaux anglais, redoutant avec raison l'alliance franco-russe, ont un mot d'ordre auquel ils obéissent avec une inconcevable maladresse. Ils déclarent que

la convention russo-prussienne va fournir à la France une occasion opportune de rebâtir ses frontières naturelles.

Qui donc croira à la sincérité d'une semblable déclaration ?

L'Angleterre, qui ne veut pas permettre à la France de ne prendre conseil que d'elle-même, a de plus la prétention de pressentir l'opinion du gouvernement impérial, et cherche, par l'organe officieux de lord Palmerston, à indiquer ce qu'il y aurait à faire pour trancher l'importante question qui menace d'agiter l'Europe.

Voici ce que dit le *Morning Post* :

La convention russo-prussienne pourrait bien fournir à la France une occasion opportune de rebâtir ses frontières naturelles.

Sauver le roi de Prusse des conséquences de cet acte, est une tâche extrêmement difficile. Si sa politique a seulement pour résultat la perte de la Pologne prussienne, il pourra se féliciter d'en être quitte à bon marché. Sa destinée est dans les mains de trois grandes puissances. Si elles ne s'entendent pas pour le forcer à entrer dans une meilleure voie politique, il tombera victime de puissances agressives. Les représentations de l'Angleterre seule, n'auraient pas d'effet, mais une pression morale de l'Angleterre, de la France et de l'Autriche, agissant de concert, et soutenues par l'opinion publique en Prusse, le sauverait peut-être. Toute voie n'est pas fermée à une retraite honnable. Le roi de Prusse-regarde peut-être une guerre avec la France comme le meilleur moyen de détourner l'esprit de son peuple de ses actes peu constitutionnels ; mais les circonstances sont changeées. La France et l'Autriche seront maintenant allies et moralement soutenues par l'Angleterre.

La combinaison aurait une force irrésistible. Quels sont les motifs de l'attitude actuelle de l'Autriche ? A-t-elle voulu saisir l'occasion de satisfaire sa jalousie à l'égard de la Prusse ? A-t-elle voulu se venger de la Russie ? A-t-elle pense que l'alliance de la Prusse et de la France était son plus grand danger ? On attendra quelle compensation qui lui garantirait ses frontières actuelles ? Jamais occasion plus opportune ne s'offrit d'arranger les affaires de l'Europe. Nous devons nous joindre cordialement à la France et encourager l'Autriche. L'Autriche et l'Angleterre doivent l'une et l'autre poser l'émancipation de la Pologne. Nous ne recommanderions pas cette politique si nous pouvions être entraînés dans une guerre, mais la Russie est trop impulsive pour l'attaquer, et comme alliée, la Prusse est sans importance. Les deux puissances faibles, désorganisées, doivent se soumettre aux décisions du reste de l'Europe, si l'Empereur Napoléon, lord Palmerston, M. de Rechberg et Garibaldi sont uns pour le même but. Cette alliance n'est pas faite, mais elle est inévitable.

DÉPÈCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence *Huras* nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Cracovie, 24 février.

On assure que le chef des insurgés Langiewicz, s'est avancé jusque dans le voisinage de Kielce et qu'il marche vers Michow.

Quinze cents insurgés bien armés se trouvent près d'Opoczno.

Berlin, 25 février.

Une *Correspondance générale* annonce que la police a saisi aujourd'hui, chez des Polonais demeurant en cette ville, trois centaines de grenades à la main.

Les détenteurs ont été arrêtés et le parquet a été chargé de poursuivre une instruction judiciaire.

COURS DE LA BOURSE.

Lemberg, 25 février.

Les insurgés ont détruit quelques ponts du chemin de fer de Varsovie.

Ils ont repoussé les Russes près de Dubienka ; deux canons sont tombés entre leurs mains.

Varsovie, 25 février.

Une bande d'insurgés de 150 hommes, cachée dans une forêt, près de Biala, dans le gouvernement de Lublin, a assailli par une fusillade un détachement de troupes russes qui passait.

Les insurgés ont été complètement défaits avec une perte de 20 morts et de beaucoup de blessés. Parmi les premiers se trouve Szaniawski, le chef des bandes du district de Biala.

New-York, 13 février.

Dans son rapport au Congrès, M. Seward n'indique pas que qu'il ait jamais fait aucune communication aux autorités confédérées de Richmond par l'intermédiaire du ministre de France. Quant à la correspondance diplomatique échangée entre le gouvernement français et le gouvernement fédéral, au sujet d'une médiation, les pièces ont été publiées ainsi que la proposition française ayant pour objet la réunion de commissaires du Nord et du Sud sur un terrain neutre pour discuter la cessation des hostilités. M. Seward refuse d'entretenir le Congrès de toutes les propositions relatives à la conduite des affaires intérieures émanant des puissances étrangères.

Alexandrie, 23 février.

Les travaux du canal maritime sont poursuivis avec la plus grande activité, conjointement avec ceux du canal d'eau douce. La tranchée est ouverte sur le seuil de Serapeum, entre le lac Timnah et la mer Rouge. Le canal d'eau douce, dirigé vers Suez, contourne déjà les lacs amers.

Tribunaux.

La Cour de cassation vient de casser un arrêt de la Cour de Bordeaux qui soulève une question assez curieuse. Voici le fait :

Un adjoint au maire, cité comme témoin dans une affaire de courage clandestin, refuse de prêter serment sans réserves, déclarant que, si on venait à l'interroger sur des opérations relatives à sa maison, il ne répondrait pas, attendu qu'il n'avait pas l'intention de donner de charges contre lui-même.

Le ministère public s'oppose, par des conclusions motivées, à l'acceptation du serment restreint, mais le tribunal, malgré ces conclusions, juge qu'un témoin n'a pas le droit de prêter serment sans réserves, déclarant que, si on venait à l'interroger sur des opérations relatives à sa maison, il ne répondrait pas, attendu qu'il n'aurait pas l'intention de donner de charges contre lui-même.

Il y eut appel de ce jugement que la Cour impériale confirma.

Mais la Cour de cassation, dans son audience du 6 février courant, a décidé, sur le pourvoi du procureur général, que le témoin assigné pour venir déposer sur des faits dont il se trouvait complice, s'ils étaient établis, n'est pas tenu à refuser son témoignage, ni à le restreindre, avant de prêter serment, aux faits qui ne l'accusaient pas lui-même ; que spécialement la personne qui aurait employé le ministère d'un courrier clandestin est tenue de déposer, sous la foi du serment, même des faits qui la rendraient passible des peines encourues par cet intermédiaire sans qualité. (Décret du 27 prairial an X, article 6). En conséquence, elle a cassé l'arrêt de la Cour de Bordeaux en date du 3 juillet 1862. M. Charrins, avocat général, avait conclu en sens contraire. L'affaire viendra devant une autre Cour saisie par renvoi.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture. le 25 le 26 hausse baisse 3 % ancien. . 69.75 69.55 > > 20 41/2 au compt. 98.50 98.50 > >

ne fût lui. Aussitôt l'accueil de sa cousine lui revint à la mémoire, et il envisagea sous un jour tout nouveau les larmes de Hulda, ses étreintes presque convulsives, ses paroles douces et caressantes, enfin sa promenade nocturne au jardin. De grosses gouttes de sueur lui coulaient du front, et ses cruelles inquiétudes, ses tortures ne connurent plus de bornes lorsqu'il aperçut une seconde ombre longeant la clôture du jardin, et disparaissant sous l'arcade qui conduisait aux appartements de sa fiancée.

Ce qu'Hermann souffrit alors, partagea qu'il était entre les tourments de la jalouse et la voix de la raison, qui lui reprochait ses soupçons insensés contre l'innocente créature qui venait à peine de se jeter dans ses bras avec tant de joie et de tendresse — co qu'il souffrit, ceux-là seuls le comprendront qui connaissent par expérience ces pénibles combats.

« Que fait-elle ? Quel chemin a-t-elle pris ? Qu'attend-il là ? Pourquoi ne s'en va-t-il point ? » lui murmura à l'oreille l'officier Asmodee, qui d'habitude ne l'approchait guère.

« Arrière, Satan ! je ne veux ni voir ni entendre ! » s'écria-t-il enfin avec impétuosité ; et il ferma la fenêtre si violemment qu'une vitre vola en éclats sur le pavé de la rue.

Que ne s'est-il penché une dernière fois au dehors ! il aurait vu une petite main, écartant à la hâte les rideaux baissés, ouvrir une fenêtre basse ; il aurait vu une tête encadrée des plus jolies boucles blondes apparaître et lever vers sa chambre des yeux surpris. Mais il ne vit point tout cela ; il se mit au lit et s'endormit enfin d'un sommeil fleuve et agité.

Lorsqu'il descendit pour déjeuner, sa

physionomie trahissait le changement opéré en lui depuis la veille. Il s'efforçait de se maîtriser, avec son énergie ordinaire, mais le nuage qui assombrait son front n'échappa à personne ; Hulda s'approcha de lui avec un gracieux sourire :

« N'as-tu pas bien dormi, mon cher Hermann ? lui demanda-t-elle.

— Pas fort bien ; j'ai fait de mauvais rêves, répondit-il lentement, et, malgré lui, une sombre rougeur lui colora le visage.

— Et pourtant je crois que tu as été debout toute la nuit. D'abord, j'ai vu ta fenêtre ouverte, et ensuite tu l'as fermée si brusquement qu'une vitre s'est cassée.

— Tu as vu et entendu tout cela ? s'écria-t-il en proie à une agitation croissante.

— Moi ? où aurais-je été, sinon dans ma chambre ? Je n'avais pas sommeil, et je n'étais pas encore couchée... »

Elle s'interrompit, car Hermann lui lança un regard à embarrasser et à faire rougir l'innocence même.

— Et pourtant je crois que tu as été debout toute la nuit. D'abord, j'ai vu ta fenêtre ouverte, et ensuite tu l'as fermée si brusquement qu'une vitre s'est cassée.

— Esperons qu'elle est innocente ; j'ai eu peur aussi à me le persuader dans l'intérêt de mon repos ; cependant... »

Il s'interrompit, n'osant pas avouer qu'il croyait que Hulda était descendue au jardin.

— Ah ! diable ! Mais rien ne prouve qu'elle ne soit pas innocent de cette démarcation.

— Esperons qu'elle est innocente ; j'ai eu peur aussi à me le persuader dans l'intérêt de mon repos ; cependant... »

Il s'interrompit, n'osant pas avouer qu'il croyait que Hulda était descendue au jardin.

— Cependant... répeta Bundler.

— N'a-t-elle pas dit que, ne pouvant dormir, elle était sur pieds ? » reprit Hermann, non sans rougir toutefois des soupçons qui se croisaient dans son cœur et qui menaçaient de le troubler.

— Que diantre ! tu ne veux pas dire, sans doute, qu'elle était restée debout pour

attendre le baron ? Ecoute, Hermann, si je n'avais pas compassion de toi, je serais vraiment tenté de te fâcher tout de bon.

Mais, je t'en conjure, moi, ton père et